

COMPOSITION DU COMITE

L'Article-5 des statuts du Comité précise :

« - Le Comité est formé d'au moins quatorze membres. Y siègent a parité des membres désignés par les deux organismes fondateurs, auxquels peuvent être associés des praticiens de la discipline de santé, des personnes relevant des courants philosophiques et spirituels, des personnes relevant des diverses disciplines et portant intérêt aux questions d'éthique.

Il est présidé par :

- un président exécutif, pour l'Académie nationale de chirurgie dentaire qui est son président ou son délégué.

- un président, pour le Conseil national de l'Ordre des chirurgiens dentistes, qui est son président ou son délégué.

Le comité peut attribuer un titre d'honneur. »

L'Article. 6.

« Le Comité pourra s'ouvrir par cooptation à d'autres membres, relevant des catégories précitées. »

La composition actuelle du Comité

Présidents d'Honneur :

*Pr J. BERNARD†
Pr C. BÉRÉNHOLC
Pr S. BÉRÉNHOLC*

Conseiller :

*M. J. MICHAUD
Pr. H. GAUMONT-PRAT*

Bureau du Comité :

Président Exécutif :

Dr P. PIRNAY

Président :

Dr. C. COUZINOU (Président du Conseil National de l'Ordre des chirurgiens dentistes)

Secrétaire Général :

Dr A. DEVILLERS

Trésorier :

Dr A. SCOHY

Membres :

*Dr G. BIAS
Pr M. FOLLIGUET
Dr M. GARNIER
Pr P. LAFFORGUE
Dr P.-C. LANSADE
Dr G. LE BRETON
Dr A. MICOULEAU
Dr A. MOUTARDE
Pr J. POUËZAT
Dr P. SAMAKH
Pr C. SÉVERIN*